

# Les Lavoirs Lamballais

## Editorial

En 2007, des aménagements paysagers ont été réalisés par le lycée horticole de Saint-Ilan. L'entreprise VUSBOURG a restauré deux lavoirs, leur mur de soutènement et une tinette.

La dalle en béton du lavoir public situé rue de Bouin pourrait, quant à elle, être remplacée par une charpente en bois, si nous obtenons les aides publiques sollicitées.

Le conseil d'administration de l'association, lors de sa dernière réunion, a décidé en 2008 de :

- \_ privilégier la consolidation ou la reconstitution de la maçonnerie des lavoirs privés et publics,
- \_ prévoir une sortie nocturne à Pontrieux, le samedi 30 août,
- \_ renouveler notre animation les « Lavoirs en Fête » le 21 septembre, dans le cadre de la journée nationale du patrimoine.

Cette année encore, nous avons pu rendre réalisables quelques projets grâce aux aides publiques du Conseil Régional, du Conseil Général et de la ville de Lamballe, mais aussi à la générosité des sponsors présentés dans ce journal.

## Où les Lamballais lavaient-ils leur linge ? (Guy de Sallier Dupin)

### Les lavoirs publics entre 1827 et 1850 :

Le Conseil municipal décide en 1827 la construction d'un autre lavoir, réclamée depuis plus de vingt ans par les habitants de la rue Saint Lazare. Le lieu adopté est le pied du pont de l'Hôtellerie, terrain communal de quelques mètres carrés. Une somme de 500F est portée au budget de 1829. Mais il n'est pas construit à ce moment là.

Sa réalisation a causé bien des soucis à ses initiateurs. Tout d'abord, l'autorisation n'a pas été accordée par l'administration des Ponts et Chaussées qui aurait considéré le terrain comme une dépendance de la grande voirie (la

« La Grand Maison » est entrée en conflit avec la municipalité. Elle a fait démolir un bâtiment dépendant de son hôtel pour le remplacer par un nouveau. Elle a demandé en 1837, l'aliénation du terrain enclavé entre le , le pont de l'Hôtellerie et le pignon nord du futur immeuble. Or l'ouverture de fenêtres sur celui-ci est refusée, la ville ayant toujours la ferme intention de construire son lavoir. Le Conseil de Préfecture autorise la ville à ester en justice. Qui a gagné ? Le lavoir a bien été construit, ses trois marches étant toujours visibles sur la rive gauche, en amont du pont, mais nous ignorons l'année. On aperçoit encore la base des anciennes superstructures qui servaient d'abri. Le pignon de l'immeuble le dominant est percé de trois fenêtres. L'ont-elles été en 1838 ou au-delà ?

En 1843, vingt huit habitants de la rue de Bout-du-Val, qui fréquentent le lieu-dit du moulin à tan pour y laver leur linge, y puiser de l'eau ou y faire abreuver leurs bestiaux écrivent à la municipalité.

Ces signataires désirent établir un lavoir public à leurs frais, mais sollicite son aide pour l'achat de pierres de taille.

Il est curieux que le règlement de police, petite brochure de seize pages éditée en 1847 n'ait réservé aucune rubrique aux lavoirs. Une est ouverte sur les puits et les fontaines, ainsi libellée: « Il est défendu de jeter des immondices ou quoique ce soit dans les fontaines, puits publics ou aux abords, de laver des linges, hardes et autres objets dans les conduits et écoulements et d'y faire des batardeaux (barrages) qui puissent faire refouler l'eau vers les



fontaines ». On peut donc penser que, faute de lavoirs publics, les habitants aménageaient des barrages pour retenir l'eau et ainsi permettre le lavage de leurs « hardes ».

En 1853, le Conseil municipal décide la construction d'un lavoir en amont et en aval du pont Calmet. Ce sera finalement l'aval qui sera

Journal No 5 - février 2008

### Comité de rédaction:

Anne BOCQUERET  
Marylène LANGUILLE  
Erwann LE GUICHARD  
Alain LE FAUCHEUR  
Raoul LE BARTZ  
Jean-Pierre LE GUEVEL

### Sommaire :

**P1 :** Editorial et où les Lamballais lavaient-ils leur linge? par Guy De Sallier Dupin.

**P2 :** Conditions financières, organisation des travaux et réalisation des lavoirs privés de Mme LE CLANCHE.

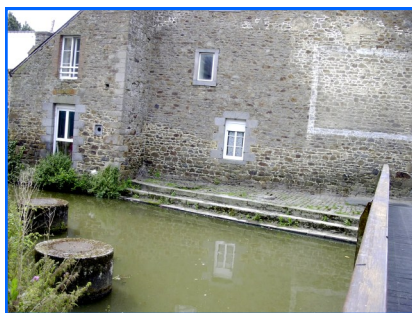
**P3 :** Les aménagements paysagers chez Anne BOCQUERET et Mr Mme LUTUN par le Lycée horticole de Saint-Ilan.

**P4 :** Le projet du lavoir public de la rue de Bouin. **Nos activités :** l'assemblée générale de l'association le 22 février 2008, la visite des lavoirs de PONTRIEUX le samedi 30 août 2008 et « Les Lavoirs en Fête » pour la journée du patrimoine 2008.

choisi. On peut toujours observer les degrés de granit au pieds du pont mais aucun vestige d'abri n'a subsisté. L'année suivante, c'est le tour du populeux quartier de Saint Martin et le seul encore privé d'un lavoir. L'administration générale des Haras concédera quelques mètres carrés pour son installation.

Il existait un lavoir, sans doute de temps immémorial, aménagé à une faible distance de la fontaine de Bouin (de forme carrée avec 1,40 de côté et 1,50m de hauteur), creusée au milieu de nombreuses sources dont les eaux se rejoignent en partie à son trop plein et dont l'écoulement se fait à ciel ouvert en longeant la rue de Bouin. Un événement allait bouleverser le site, l'arrivée du chemin de fer prévue en 1863. La fontaine et les bâtiments de la ferme de Bouin se trouvaient juste sur l'emplacement de l'aire choisie pour l'implantation de la gare.

Si le lavoir a ses habituées, l'eau de la fontaine pourrait avoir une autre destination... Ne serait-elle susceptible d'alimenter les deux tiers de la population, sur trois mille habitants, en fournissant journalièrement à une borne fontaine cent vingt à cent quarante mètres cubes ? (suite page 4)



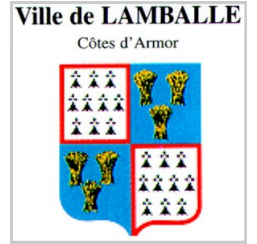
route de Lamballe à Saint-Brieuc empruntait alors la rue Saint Lazare). En second lieu, Mme veuve LAGADEC propriétaire de l'hôtel



## Les Lavoirs Lamballais



### Organisation et financement des travaux



Nos partenaires publics sont la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** pour les restaurations; le **Conseil Régional**, le **Conseil Général**, la **Ville de LAMBALLE** pour les travaux sur les structures.

Parmi nos partenaires financiers privés, nous avons le plaisir de compter : le **Crédit Mutuel de Bretagne**, le **Centre LECLERC**, les entreprises **EUROVIA** et **ROSE LOISIRS**; les promoteurs immobiliers: **AMEL**, **PROMO-OUEST** et **CELEOS**. **Ces différentes aides sont importantes pour l'association, car elles permettent aux propriétaires de réaliser les travaux de valorisation de leur lavoir à moindre coût et ainsi, de pérenniser l'histoire de ce petit patrimoine.**

L'association « **Les Lavoirs Lamballais** », sur la demande du Conseil Général est maître d'ouvrage des travaux. Elle prend en compte la recherche architecturale en collaboration avec le propriétaire, l'établissement des plans, la déclaration préalable, les relations avec les entreprises, les dossiers de demandes de subventions... Une convention est établie avec le propriétaire, elle autorise l'association à utiliser son lavoir lors d'animations ponctuelles.

### MONTANTS DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET DES AIDES:

**La Direction Régionale des Affaires Culturelles pourrait accorder 10%** pour les restaurations des lavoirs en pierres.

**Le Conseil Régional 10% et le Conseil Général 15%** des travaux neufs et des restaurations.

**La Ville de LAMBALLE participera à hauteur de 5%, soit un total de 30% à 40% de subventions publiques.**

**L'aide de l'association sera de 10% pour les travaux réalisés par le Lycée Jean MONNET et de 40% pour les travaux réalisés par les entreprises. Ce choix est lié au coût de la main d'œuvre.**

⇒ **LA PARTICIPATION GLOBALE POURRA DONC ATTEINDRE 70% ou 80 % SELON LA NATURE DES TRAVAUX.**

**Les bénévoles de l'association et les propriétaires remercient les partenaires publics et privés, qui, par leur aide, permettent de mener à bien leur démarche.**

## Les lavoirs et la reconstitution de la rive chez Mme Leclanche

Monsieur et Madame LE CLANCHE ont adhéré à notre association en 2005, avec à terme le projet de réhabiliter le mur de soutè-



**Les berges avant travaux : les lavoirs et le mur détériorés se sont écroulés dans la rivière et la tinette est envahie par la végétation.**

nement, la tinette et leurs deux lavoirs. En 2007, après obtention des différentes autorisations administratives, les travaux ont pu être réalisés au cours de l'été par l'entreprise VUSBOURG. L'entreprise « Méné Couverture » est, quant à elle, intervenue en novembre pour la couverture de la tinette.

Le montant des travaux de maçonnerie s'élevait à 12263,98 €, pris en charge à 15% par le Conseil Général, 10% par le Conseil Régional, 5% par la ville de Lamballe sans oublier l'aide plafonnée à 1500 € de l'association « Les Lavoirs Lamballais »; ce qui représente dans ce cas précis, une aide approximative de 40% du montant des travaux.

**Cette entrée du chemin des lavoirs, est aujourd'hui, particulièrement accueillante et engage à poursuivre la promenade.**



**Travaux en cours, réalisation : entreprise de maçonnerie VUSBOURG de LAMBALLE**



## Les aménagements paysagers du Lycée de Saint-Ilan

Pour la troisième année consécutive, les élèves de l'école d'horticulture et du paysage ont travaillé sur la mise en valeur des lavoirs en partenariat avec l'association « Les Lavoirs Lamballais ».

Cette année, les élèves de Terminale bac pro Travaux Paysagers ont exécuté les projets qui avaient été conçus par eux

l'an passé.

Deux propriétaires avaient souhaité continuer le travail avec nous, il s'agit d'Anne BOCQUERET et de Monsieur et Madame LUTUN.

Les travaux ont débuté en septembre par un nettoyage des terrains à aménager. La réalisation a eu lieu en novembre et en décembre sur une durée totale de 5 jours.

L'un des chantiers consistait principalement à stabiliser les berges avec des fascines de châtaignier et à planter les rives de plantes vivaces pour les stabiliser et les agréments.

L'autre présentait un travail un peu plus horticole, car il fallait créer un espace de style japonais, avec des murets et des plantations, le tout autour d'un pas japonais menant au lavoir.

Les chantiers se sont déroulés parfaitement, malgré les difficultés d'approvisionnement liées au Gouessant qui nous a gratifiés d'une petite crue en décembre pour le dernier jour. Nous tenons à remercier monsieur LE BARTZ

pour le prêt de la « péniche » de l'association ou du « bateau lavoir ». Les élèves ont été très motivés par ce travail et les résultats sont d'un réel niveau professionnel. Par ailleurs, la rémunération de ce travail (3400 €) a permis de financer en partie un voyage d'étude en Allemagne pour

cette classe, ce qui a joint l'utile à l'agréable.

Pour l'école il s'agit d'un partenariat réussi et efficace en terme de pédagogie et de motivation des élèves.

**Nous souhaitons pouvoir continuer ce travail avec l'association dans les années à venir.**



Mr & Mme LUTUN

Avant travaux



Anne BOCQUERET

Avant travaux



Les élèves au travail.



Les élèves au travail.



Après travaux



Après travaux

**E. LECLERC**  
LAMBALLE



**AMEL**  
Aménageur foncier & lotisseur  
Promotion immobilière  
sur les marchés du logement  
& de l'entreprise.

Où les Lamballais lavaient-ils leur linge ? (Guy de Sallier Dupin) suite de la page 1 :

Une voûte est construite sur la fontaine, un aqueduc, lui aussi en maçonnerie, amène l'eau captée en amont de celle-ci et passe près d'elle. Un tuyau en fonte conduit l'eau dans un réservoir, et au-delà jusqu'à une borne fontaine, munie d'un robinet, dite de Bario et installée à l'entrée de la rue Saint Jacques. Un peu en dessous du réservoir, une petite dérivation alimente un lavoir de 2,40m de longueur, 1,50m de largeur et 0,55m de profondeur. Bonne aubaine pour la ville ! L'état prend en charge le coût de la voûte, de l'aqueduc, du réservoir et du lavoir. Les travaux sont exécutés en 1862.



Ce nouvel aménagement ne plaît pas à tout le monde, en particulier à Mme veuve FERRON dont la maison est limitrophe du nouveau lavoir, qui se plaint auprès du préfet. Tout d'abord, en personne

attentionnée, elle veut prévenir les accidents. Le lavoir n'est protégé par aucune barrière, et les bestiaux, les attelages et les piétons risquent de tomber à l'eau. Puis elle présente les inconvénients qu'elle subit. De l'édicule, appuyé sur son mur, l'eau filtre à travers celui-ci et pénètre aussi dans les maisons voisines et dans les cours. Le préfet la rassure en l'avertissant que l'emplacement du lavoir n'est que provisoire et qu'il sera transféré sur un terrain dépendant de la ferme de Mr De Closmadeuc située de l'autre côté de la route. Une situation provisoire

qui dure encore de nos jours ! Le lavoir n'ayant pas changé de place. Près de vingt ans plus tard, celui-ci créera quelques dommages au locataire de la maison (fils de Mme FERRON, notaire, alors propriétaire). Le tuyau conduisant l'eau au bassin s'était rompu et celle-ci, pénétrant dans la maison, avait envahi le salon. Dans les années 1950, la municipalité habilla le lavoir d'un corset de pierres et de béton qui pourrait le faire confondre avec des vespasiennes. L'eau coule toujours mais aucune lessive ne vient plus la troubler...  
(à suivre journal n° 6)

Le lavoir public de la rue de Bouin

Lavoirs privés ou publics : remise en état ou

DOCUMENT GRAPHIQUE SITUANT LE PROJET DANS LE PAYSAGE  
D'APRES LA VUE B



Comme son historique l'indique (cf documentation ci-dessus), ce lavoir a été, dans les années 50, recouvert d'une dalle de béton qui, à ce jour, le fait confondre avec une vespasienne.

La municipalité, souhaitant lui redonner son identité, a demandé à Rémy GUYOMARD, architecte, de présenter un projet traditionnel (cf simulation ci-contre). Celui-ci a été validé par les « Bâtiments de France » et pourrait être réalisé au cours du premier semestre 2008, si nous obtenons les différentes aides publiques.

Dans le cas contraire, nous essaierons de trouver, avec les services techniques de la ville de Lamballe, une solution qui ira elle aussi dans le sens des objectifs de notre association : protéger et mettre en valeur ce petit patrimoine que sont les lavoirs.



Lors de notre dernier Conseil d'administration, nous avons décidé de travailler sur la remise en état ou sur la consolidation des lavoirs existants. Cette démarche consistera à maçonner les marches à l'ancienne, au mortier de chaux, afin de leur rendre leur aspect authentique.

(Ceci, aux conditions de financement définies page 2).



Pratique :

Assemblée Générale de l'association :

le vendredi  
22 février 2008  
à 20h 30

Salle des associations  
du bourg de  
MAROUE.

VISITE des LAVOIRS de PONTRIEUX :

Une visite des lavoirs de PONTRIEUX sera organisée :

le samedi 30 août 2008 en nocturne

Cette visite sera ouverte à tous.

Les tarifs seront étudiés par le conseil d'administration au printemps et proposés lors de la publication officielle.

Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès de :

Raoul LE BARTZ : 02 96 31 25 52

J.P. LE GUEVEL : 02 96 34 70 75

Association « Les Lavoirs Lamballais »

Mairie BP 90242

22402 LAMBALLE Cédex

Messagerie : les-lavoirs-lamballais@wanadoo.fr

RENSEIGNEMENTS :

Raoul LE BARTZ : 02 96 31 25 52

J.P. LE GUEVEL : 02 96 34 70 75

ADHESION A L'ASSOCIATION :

Le renouvellement de l'adhésion aura lieu lors de l'Assemblée Générale.

Le montant restera à 8 Euros pour l'année 2008.